

**Conseil canadien  
des normes**



**RAPPORT ANNUEL**

1995 - 1996

## **Pour nous joindre...**

Par courrier:                    Conseil canadien des normes  
45, rue O'Connor, pièce 1200  
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Par téléphone:                (613) 238-3222

Par télécopieur:              (613) 995-4564

Par courrier électronique: [info@scc.ca](mailto:info@scc.ca)

Site Web:                      <http://www.scc.ca>

Babillard électronique:      1-800-400-1576

Ottawa, juin 1996





---

OFFICE OF THE PRESIDENT  
BUREAU DU PRÉSIDENT

L'honorable John Manley, c.p., député  
Ministre de l'Industrie  
Ottawa, Canada

Monsieur le Ministre,

Le Conseil canadien des normes (CCN), ainsi que le système national de bénévoles et d'organismes qu'il coordonne, fait l'objet d'une restructuration semblable à celle que connaissent l'industrie et le gouvernement. Ce processus est déjà fort avancé et mènera à la création d'un nouveau Système national de normes, que l'on est en train de doter de produits et de services innovateurs pour répondre aux besoins du pays dans les domaines du commerce, de la technologie, de la santé et de la sécurité ainsi que de l'environnement.

Le nouveau système sera lié plus étroitement que jamais aux politiques économiques nationales. La majorité des initiatives de normalisation décrites dans les pages suivantes représentent des solutions novatrices aux défis de la stratégie du gouvernement fédéral axée sur l'emploi et la croissance. On s'emploie aussi à mettre le système en état de tirer pleinement parti de toutes les possibilités offertes aujourd'hui par ces ressources extraordinaires que sont les technologies de l'information. Le lancement en 1995 du site du CCN sur le World Wide Web représente la première étape d'un changement radical par rapport aux anciennes méthodes de normalisation. Le Système national de normes sera bientôt accessible au moyen d'une seule passerelle électronique. Sous sa forme électronique, il deviendra plus rapide et plus efficace et permettra de rejoindre un public bien plus grand qu'auparavant. Il sera également ouvert 24 heures par jour, car les échanges commerciaux et l'innovation ne s'arrêtent pas au coucher du soleil en Amérique du Nord.

Une bonne stratégie et le caractère de collaboration nationale du Système national de normes sont appelés à en devenir la marque de fabrique. Au cours de 1995-1996, les efforts de collaboration en normalisation ont joué un rôle prédominant pour ce qui est d'accroître l'accès au marché japonais des matériaux de construction et d'aider les entreprises canadiennes de camionnage à satisfaire aux exigences strictes des États-Unis relatives au dépistage des substances intoxicantes pour en déceler l'usage abusif. Sous l'égide du Système national de normes, des bénévoles ont dirigé un effort visant à élaborer la toute première série de normes internationales de management environnemental. Au pays, ils ont mené à bien des projets aussi innovateurs que le code type sur la protection des renseignements personnels et lancé un projet dans le but de créer un code modèle pour la remise en état des infrastructures urbaines.

Qui plus est, le nouveau système mènera à la longue à la concrétisation du besoin constant d'amélioration, l'un des principes fondamentaux des temps modernes. Un tel système a la capacité d'évoluer en fonction des changements et des besoins possibles au pays comme à l'étranger. Voilà la principale raison pour laquelle, dans les années à venir, le Canada continuera de récolter des succès importants par le biais de la normalisation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

Richard Lafontaine

## Le Conseil canadien des normes

**L**e Conseil canadien des normes (CCN) est une société d'État fédérale, mandatée pour encourager et promouvoir la normalisation là où elle n'est pas obligatoire, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie.

Le Conseil d'administration du CCN est composé d'un maximum de 57 représentants des intérêts publics et privés de l'ensemble du pays. Les bureaux du CCN sont situés à Ottawa.

### Objectifs

*(d'après le Plan stratégique du Conseil canadien des normes, 1993-1994 à 1998-1999)*

Les objectifs du CCN sont les suivants :

- ◆ fournir aux clients des produits et services rentables et accessibles qui répondent à leurs besoins;
- ◆ jouer un rôle de chef de file dans les secteurs national et international de la normalisation, en particulier :
  - aider l'industrie et les Canadiens à tirer le plus grand parti de l'utilisation des normes tant au Canada qu'à l'étranger;
  - représenter les intérêts du Canada dans les activités de normalisation internationales;
  - faciliter d'une manière efficiente l'établissement des normes et la normalisation au Canada;
  - coordonner la normalisation au Canada en formulant des politiques et des modalités pour l'élaboration des Normes nationales du Canada et l'accréditation des organismes d'élaboration de normes, des organismes de certification, des organismes d'étalonnage, des laboratoires d'essais et des organismes d'enregistrement de systèmes qualité;
  - faciliter les échanges commerciaux entre les provinces du Canada en travaillant à l'élimination des barrières au commerce interprovincial par l'harmonisation des normes;

◆ servir de point central du gouvernement fédéral pour la normalisation volontaire et guider le gouvernement fédéral dans le domaine des normes et de la normalisation;

◆ appuyer les initiatives, stratégies et priorités nationales et participer à leur réalisation;

◆ promouvoir et appuyer la reconnaissance de l'accréditation du CCN pour réduire le nombre d'évaluations et de vérifications multiples au Canada;

◆ promouvoir et appuyer la nécessité d'accords de reconnaissance mutuelle entre le Canada et d'autres pays;

◆ favoriser une ambiance de travail qui :
 

- permet à la direction et au personnel de canaliser leurs énergies et leurs ressources afin de pouvoir atteindre des résultats qui satisfont aux besoins des clients;
- définit nettement les priorités et garantit que les ressources sont utilisées de façon optimale, en établissant un cadre de responsabilisation;
- contribue à des communications ouvertes susceptibles de promouvoir et d'encourager la confiance;
- souligne les réussites;

- encourage les membres, les cadres et le personnel du Conseil à se sentir responsables envers les clients et le public;
- stimule l'innovation en faisant bien comprendre à tous les intéressés les critères de la réussite;
- encourage la coopération entre les employés et au plan des programmes;
- donne à la direction et au personnel accès à la formation nécessaire au perfectionnement et à l'acquisition de nouvelles compétences.

### Mission

**A**ider l'industrie canadienne à être compétitive et améliorer la qualité de la vie des Canadiens par le biais de la normalisation. Le Conseil y parviendra en indiquant la voie à suivre pour :

- ◆ aider les Canadiens à contribuer au bien-être économique et social du Canada, par la normalisation;
- ◆ favoriser, par la normalisation, la compétitivité et la prospérité du Canada;
- ◆ offrir aux Canadiens un système de normalisation hors pair.

## Des intérêts grandissants dans la normalisation

Il y a quelque temps, une proposition voulant qu'on change un seul chiffre dans le texte d'une norme internationale déclençait une vague de controverses dans le monde entier. La norme en question prescrivait la température à laquelle les laboratoires devaient effectuer certains types de mesures. Le changement proposé aurait fait passer cette température de 20 °C à 23 °C. Pour les métrologistes canadiens participant à la normalisation internationale, la situation était tout ce qu'il y a de plus alarmant.

Une analyse subséquente des conséquences possibles de la proposition vint renforcer leurs inquiétudes. Pour s'adapter à la nouvelle norme, cela coûterait aux industries canadiennes de l'automobile, de la construction aéronautique et de la fabrication des machines au moins 275 millions de dollars la première année et 50 millions de dollars chaque année par la suite. Le fardeau des consommateurs augmenterait de 18 millions de dollars par année en raison de la hausse des prix de produits courants comme le lait et l'essence. Et ce ne sont là que quelques-unes des répercussions possibles. Préoccupés par ce problème, des Canadiens se mobilisèrent donc pour établir une position nationale sur la question. Ils jouèrent un rôle décisif dans le rejet de la proposition à l'échelle internationale.

Ce sont des questions comme celle-là qui sont au cœur du processus d'élaboration des normes. La normalisation a des répercussions économiques majeures sur les Canadiens de tous les secteurs d'activité et de tous les milieux sociaux. De même, elle a des incidences importantes sur la santé, la sécurité et la compétitivité.

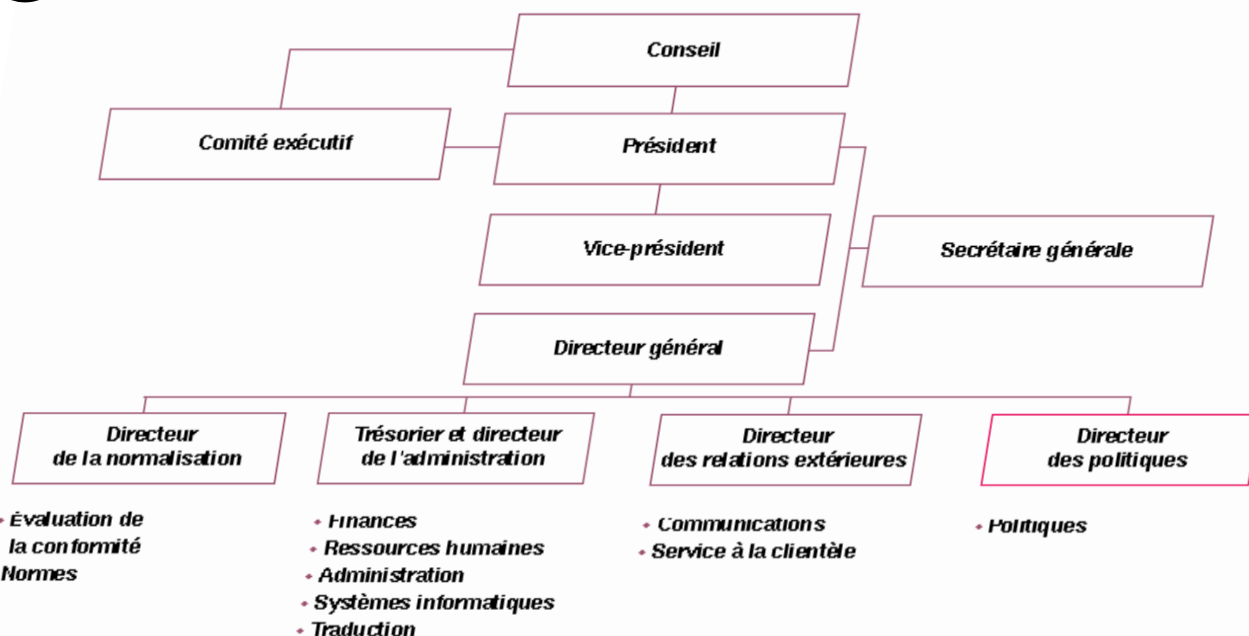
### De nouvelles réalités

L'année 1995 a marqué le 25<sup>e</sup> anniversaire du Conseil canadien des normes au service du public canadien. Durant ce quart de siècle, les deux principales autorités de normalisation du monde, à savoir l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), ont élaboré et révisé au moins 12 000 normes dans des domaines variés allant des dispositifs médicaux aux grains de café. Rien que l'année dernière, elles ont publié près de 1 300 nouvelles éditions de normes qui établissent chacune les paramètres d'un produit, d'un service ou d'un système donnés et s'accompagnent chacune de répercussions commerciales potentiellement énormes.

On assiste actuellement à une explosion de la demande de normes pour appuyer le commerce et la technologie.



### Conseil canadien des normes



L'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'effort axé sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) ne sont que quelques-unes des initiatives économiques mondiales qui préconisent l'adoption de normes et de méthodes communes pour évaluer la conformité aux normes.

Par conséquent, le nombre de comités, de sous-comités et de groupes de travail de l'ISO et de la CEI élaborant des normes a augmenté pour atteindre à la fin de 1995-1996 le nombre approximatif de 3 750. Un plus grand accent a été mis sur l'élaboration de normes pour les systèmes de gestion, les services et les technologies de l'information.

Le rythme auquel se fait l'élaboration des normes a également été touché. Au début de 1996, l'ISO et la CEI ont apporté des changements à leurs procédures afin d'accélérer le cycle d'élaboration des nouvelles normes internationales pour le ramener de sept ans à trois ans et demi.

La normalisation se trouve dans une phase d'expansion et d'accélération exceptionnelle. Jamais le Canada n'a eu autant d'occasions d'influer sur les méthodes et les pratiques internationales et de profiter de cet effort.

### Stratégies de renouvellement du Système national de normes

De nos jours, pour aboutir à des résultats utiles, tout effort de normalisation doit reposer sur une infrastructure nationale. Celle-ci doit offrir un moyen efficace d'influencer et de surveiller l'élaboration des normes, la capacité de déterminer la conformité aux normes publiées et un accès facile aux renseignements stratégiques sur les normes. Au Canada, ces services sont fournis par le Système national de normes (SNN), qui est coordonné par le CCN et comprend 233 organismes et 14 000 bénévoles.

Au cours de l'année 1995-1996, le CCN a travaillé en collaboration avec ses partenaires pour faire en sorte que le Système national de normes évolue en fonction des changements dans le monde et appuie les stratégies économiques et commerciales du Canada.

### De la voie rapide...

Chaque année, le Canada expédie par camion vers les États-Unis pour une centaine de milliards de dollars en marchandises, soit environ 60 pour cent de toutes ses exportations vers ce marché. Durant l'année 1995-1996, le CCN a fait en sorte que les transporteurs canadiens puissent continuer de rouler en direction du sud en les aidant à se conformer aux nouveaux règlements stricts des États-Unis en matière de sécurité.

Ces règlements ont suscité de vives inquiétudes au Canada parce qu'ils exigeaient que les tests visant à déceler l'usage abusif des substances intoxicantes chez les routiers soient effectués par des laboratoires accrédités par le gouvernement américain. Fort de l'appui du gouvernement du Canada, des entreprises de camionnage et des laboratoires canadiens, le CCN a demandé que les autorités de Washington reconnaissent les résultats des tests de dépistage des laboratoires accrédités par le CCN. Celles-ci ont donné leur accord de principe après avoir examiné le programme d'accréditation du CCN. On s'attend à ce que les laboratoires accrédités par le CCN soient reconnus officiellement avant l'entrée en vigueur des règlements, le 1<sup>er</sup> juillet 1996.

Comme le dépistage des substances intoxicantes chez les camionneurs canadiens pourra se faire au Canada, les entreprises de camionnage disposeront d'un moyen plus commode d'obéir aux règlements américains, les laboratoires canadiens auront la possibilité de s'assurer une nouvelle source de revenu importante et, qui plus est, les routiers pourront continuer de transporter vers le sud des produits du Canada.

◆ Le CCN a participé à un certain nombre de propositions axées sur de nouvelles initiatives à l'appui du document de politique micro-économique du gouvernement fédéral, intitulé *L'innovation : La clé de l'économie moderne*. Ces propositions comprennent la mise sur pied d'un Service canadien d'information sur les normes (SCIN) en direct, qui permettra d'accélérer le processus d'élaboration de normes, rendra celui-ci accessible à un plus grand nombre de participants et fournira aux petites et moyennes entreprises (PME) des renseignements stratégiques sur les normes.

◆ Le CCN a aidé le gouvernement fédéral à intégrer la normalisation dans sa stratégie axée sur les sciences et la technologie. Publié en mars 1996, le document de politique du gouvernement, *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, invite le Canada à «se maintenir à l'avant-garde de l'élaboration et de l'établissement des normes internationales». Il demande aussi aux ministères et organismes fédéraux de travailler de concert avec leurs clients et le CCN afin de participer davantage à l'élaboration des normes internationales.

◆ La modernisation du mandat du CCN a franchi une autre étape au cours de 1995-1996 par suite du dépôt au Parlement du projet de loi C-4, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil canadien des normes*. Ce projet de loi a été pré-

paré à la suite des consultations nationales qu'a dirigées le président du CCN, M. Richard Lafontaine, avec l'aide d'Industrie Canada. À la fin de l'exercice financier à l'étude, le projet de loi C-4 devait toujours être

présenté en deuxième lecture à la Chambre des communes.

◆ Le CCN a fait avancer la mise en œuvre des grandes orientations contenues dans son plan stratégique quinquennal et établies au moyen d'une vaste consultation des intervenants. Un rapport de situation pour l'année financière 1995-1996 est présenté dans la section intitulée «Promesses...» à la page 10.

## Des normes au service du Canada

La capacité du Canada d'élaborer des normes qui répondent aux besoins nationaux et d'influer sur les normes internationales est un élément important de l'effort commercial du pays.

La réputation bien méritée que s'est forgée le Canada, par exemple, comme chef de file dans le domaine des codes du bâtiment et des normes sur le bois de charpente a joué un rôle décisif dans la conquête du marché japonais des matériaux de construction. Le Canada exporte aujourd'hui vers le Japon pour trois milliards de dollars en matériaux de construction, en partie parce que ce pays respecte les normes canadiennes sur le sujet.

L'engagement du Canada vis-à-vis des normes internationales lui permet de rester aligné sur les méthodes et les pratiques internationales. Cela permet aussi d'augmenter la visibilité des entreprises canadiennes sur la scène internationale, de recueillir des renseignements stratégiques et de donner une occasion précieuse aux Canadiens de constituer des réseaux et de nouer des liens commerciaux à l'étranger.

Au cours de l'exercice financier 1995-1996, le CCN, en s'inspirant de l'approche «Équipe Canada», a coordonné les efforts de normalisation d'environ 4 000 bénévoles canadiens participant à 522 comités techniques, sous-comités et groupes de travail de l'ISO et

de la CEI par l'intermédiaire des comités consultatifs canadiens correspondants. Un certain nombre de comités internationaux importants ont travaillé sous la direction du Canada, y compris le Comité technique 207 de l'ISO (TC 207), qui s'occupe des normes de management environnemental et le Comité technique 176 de l'ISO (TC 176), qui élabore des normes de management de la qualité. Ce sont

des Canadiens qui ont présidé ces deux comités, dont les secrétariats respectifs étaient administrés par l'Association canadienne de normalisation (CSA) au nom du CCN.

Durant l'année, le TC 207 a fait des progrès en ce qui concerne l'élaboration de la série ISO 14000, le tout premier jeu de normes internationales relatives au management environnemental. On s'attend généralement à ce que, une fois achevés, ces documents forment la base des améliorations de l'environnement dans tous les secteurs d'activité. Au fur et à mesure que les entreprises canadiennes commenceront à appliquer ces normes à leurs activités, elles tireront parti d'une base solide de compétences canadiennes. Qui plus est, la place importante qu'occupe le Canada dans ce projet permet à son secteur des services et des technologies de l'environnement de jouir d'une plus grande visibilité sur le marché mondial.

Dans le domaine du management de la qualité, le TC 176 a continué de faire des améliorations à la série ISO 9000, sans doute les normes les plus importantes jamais élaborées. Au début de l'exercice 1995-1996, quelque 100 000 installations de 86 pays avaient été enregistrées conformément à ces normes. Le TC 176 a produit un plan stratégique qui débouchera sur d'importantes

améliorations à la série ISO 9000 : il s'agira entre autres de rendre celle-ci plus conviviale et de renforcer le lien existant entre la capacité du système qualité d'une entreprise et la confiance dans la qualité du produit final.

### ... à l'autoroute de l'information

En 1995, le CCN a mené un projet qui accordera aux Canadiens un accès plus facile, plus rapide et plus efficace à l'une des ressources les plus importantes du pays, à savoir le Système national de normes du Canada. De concert avec les intervenants du gouvernement et du secteur privé, le CCN a élaboré un plan détaillé pour le Service canadien d'information sur les normes (SCIN), une ressource informatisée qui sera offerte par le biais du World Wide Web d'Internet.

Avec le temps, on s'attend à ce que le SCIN :

- ◆ transforme le processus actuel d'élaboration de normes en un processus informatisé, dont la vitesse et l'efficacité seront limitées uniquement par les impératifs des technologies de l'information les plus récentes;
- ◆ permette aux petites entreprises, aux organismes non gouvernementaux et à leurs représentants de jouer un rôle plus actif dans la normalisation au Canada;
- ◆ fournisse un accès rapide aux renseignements les plus récents sur les normes et les marchés du Canada et d'ailleurs;
- ◆ mette à la disposition des Canadiens une autoroute de la normalisation qui leur permette d'échanger des informations et d'avoir accès aux organismes de normalisation.

On prévoit que la mise en œuvre et les essais du système du SCIN seront achevés en 1998.

Outre les deux projets de systèmes de management de l'ISO, le Canada a pris les devants dans nombre de comités de normalisation particuliers à l'industrie, appuyant ainsi les intérêts commerciaux du pays dans des domaines aussi importants que ceux des pâtes et papier, du nickel, de la qualité des logiciels, de la technologie de l'hydrogène énergétique et des appareils médicaux.

L'adoption de normes internationales élaborées par ces comités et d'autres comités de l'ISO et de la CEI peut apporter des avantages économiques appréciables au Canada. Un pays qui adopte, par exemple, les normes de la CEI relatives aux produits électriques peut participer au Système CEI d'essais de conformité aux normes de sécurité de l'équipement électrique (IECEE) et accélérer ainsi pour ses exportateurs l'homologation de leurs produits dans d'autres pays adhérant à l'IECEE, tout en donnant aux consommateurs un accès aux produits d'avant-garde provenant d'outre-mer.

L'an dernier, la moitié des normes qu'a approuvées le CCN en tant que Normes nationales du Canada étaient des adoptions ou des adaptations de normes ISO et CEI; trente d'entre elles étaient des normes CEI relatives aux produits électriques. La participation du CCN à l'IECEE a permis aux entreprises canadiennes de faire homologuer leurs produits rapidement et facilement dans différents marchés importants, au moyen des essais et des certifications effectués au Canada. Afin de maximiser l'efficacité des travaux de normalisation du Canada dans ce secteur, on a dressé durant l'année des plans pour aligner davantage les comités de la CSA responsables de la deuxième partie du *Code canadien de l'électricité* sur les sous-comités canadiens du CCN qui aident à rédiger les normes CEI concernant les produits électriques.

S'il est vrai que les travaux de l'ISO et de la CEI ont compté parmi les priorités stratégiques du CCN, les cinq organismes d'élaboration de normes (OEN) qu'il a accrédités ont aussi entrepris et réalisé un certain nombre de projets innovateurs.

### D'une vision de l'environnement...

En 1995-1996, le Canada a été le fer de lance d'un effort mondial visant à élaborer le premier jeu de normes internationales relatives au management environnemental. Connues sous le nom de série ISO 14000, ces normes offriront à tous les types d'organismes les outils nécessaires pour améliorer leur rendement environnemental à l'aide des éléments suivants :

- ◆ la mise en œuvre d'un système de management environnemental;
- ◆ l'audit des systèmes de management environnemental et leur enregistrement par une tierce partie;
- ◆ l'analyse du cycle de vie des produits pour en déterminer l'impact environnemental;
- ◆ des pratiques d'étiquetage environnemental efficaces, claires et justes;
- ◆ l'évaluation de la performance environnementale des activités et des systèmes de management.

La publication des cinq premières normes de la série et d'un guide environnemental à l'intention des élaborateurs de normes est prévue pour l'automne 1996.

◆ **L'Association canadienne de normalisation (CSA)** a fait paraître son *Code type sur la protection des renseignements personnels*, que le CCN a approuvé comme Norme nationale du Canada. C'est la première fois dans le monde que des organismes du secteur privé collaborent avec des représentants du consommateur et du gouvernement pour créer une norme nationale sur la protection des renseignements personnels.

◆ **L'Association canadienne du gaz (ACG)** a achevé la rédaction d'une norme sur les dispositifs de raccordement utilisés pour le ravitaillement des véhicules fonctionnant au gaz naturel. Élaborée en vue de son adoption comme norme binationale du Canada et des États-Unis, cette norme est actuellement appliquée en Amérique du Nord dans la fabrication des véhicules automobiles. Le Japon l'a adoptée telle quelle et accepte le sceau de certification de l'ACG sans aucune autre évaluation.

◆ **L'Office des normes générales du Canada (ONGC)** a réédité sa Norme nationale du Canada relative à la certification du personnel affecté aux essais non destructifs. Les travaux antérieurs de l'ONGC dans ce domaine ont incité l'ISO à élaborer une norme sur le même sujet, parue en 1992.

◆ **Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ)** dirige un effort ayant pour objet l'élaboration d'un code modèle pour la remise en état des infrastructures urbaines, un projet qui répond au problème urgent du vieillissement des bâtiments dans les villes du Canada et du monde.



◆ Les **Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)** ont été choisis par un consortium d'organismes s'intéressant aux systèmes d'isolation thermique pour rédiger une série de normes nationales compatibles, pratiques et harmonisées en la matière. Ce projet mettra l'accent sur la liaison avec l'American Society for Testing and Materials (ASTM) et l'ISO afin d'assurer la compatibilité des produits et des pratiques du Canada avec celles d'autres pays.

Les Normes nationales du Canada comme celles que l'on vient de mentionner peuvent jouer un rôle précieux pour ce qui est d'accroître la compétitivité du pays. De plus, la normalisation volontaire, qui se caractérise par un haut taux de conformité et un partage des coûts, peut également constituer une solution de rechange à la réglementation. À cette fin, le CCN a participé à la formulation d'une proposition visant à repérer les chevauchements entre les normes et les activités de réglementation et à encourager un plus grand recours aux services du Système national de normes.

### L'évaluation de la conformité – une question de confiance

Pour pouvoir supporter la concurrence d'une manière efficace sur le marché mondial, les entreprises canadiennes doivent être capables de prouver à leurs clients et aux chargés de la réglementation partout dans le monde qu'elles se conforment aux normes. Et elles doivent pouvoir le faire rapidement, à moindre coût et d'une manière convaincante.

L'histoire de réussite qu'est celle de l'exportation des matériaux de construction du Canada vers le Japon est attribuable autant aux normes du Canada qu'à son savoir-faire dans le domaine de l'évaluation de la conformité. Durant l'année 1995-1996, les Japonais ont émis un extraordinaire

vote de confiance à l'égard de ce savoir-faire. En effet, pour la toute première fois, les fabricants canadiens de matériaux de construction peuvent faire tester ici même au pays la réaction au feu de leurs produits conformément aux exigences du code de construction du Japon. Les essais de conformité aux normes japonaises ne devraient plus représenter pour les petites entreprises canadiennes une affaire compliquée et excessivement coûteuse.

Ce genre de confiance dans les compétences du Canada en matière d'évaluation de la conformité est attribuable, en grande partie, aux programmes d'accréditation du CCN pour les organismes d'essais, de certification et d'enregistrement. Au cours de l'année écoulée, deux principaux facteurs ont donné de l'impulsion aux efforts d'expansion de ces programmes du CCN. Le premier fut l'arrivée imminente de la série ISO 14000 des normes relatives aux systèmes de management environnemental, conjuguée au besoin prévu pour les entreprises canadiennes de prouver leur conformité aux exigences de la série au moyen d'un processus d'enregistrement par tierce partie. Le deuxième facteur fut la dépendance de plus en plus grande des entreprises canadiennes vis-à-vis de l'enregistrement selon l'ISO 9000 comme moyen de pénétrer les marchés et de conquérir les clients soucieux de la qualité.

Le CCN a donc entrepris d'augmenter les services offerts par le Système national de normes en matière d'évaluation de la conformité en prenant plusieurs nouvelles initiatives :

◆ Il a conçu un programme d'accréditation pour les organismes d'enregistrement selon l'ISO 14000. Celui-ci devrait être opérationnel à l'automne 1996, date à laquelle paraîtront les premières normes de la série. Cette mesure sera suivie de la création de program-

### ... à de l'information stratégique sur l'environnement

Au moment où l'ISO publiait, en avril 1995, les premiers projets officiels des normes de la série ISO 14000, le CCN avait reçu des centaines de demandes de renseignements de Canadiens intéressés. À l'échelle internationale, certaines entreprises participant à l'élaboration de normes avaient déjà mis en œuvre les dispositions de ces projets et cherchaient à obtenir l'enregistrement par une tierce partie.

Le CCN a mis les projets de normes ISO 14000 à la disposition des Canadiens dès leur parution et tenu le pays au courant des nouveaux progrès dans ce domaine par l'intermédiaire d'annonces publicitaires, de foires commerciales, du World Wide Web et de sa propre revue, *CONSENSUS*. Au début de 1996, il a sorti sur disquette la version intégrale de ces projets de normes, enrichie de liens hypertextes et de signets.

Les efforts déployés par le CCN relativement à la série ISO 14000, y compris la mise sur pied d'un programme d'accréditation à l'intention des auditeurs, ne sont qu'un exemple de l'engagement permanent qu'il a pris de fournir aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour faire une utilisation stratégique de la normalisation sur un marché mondial de plus en plus concurrentiel.

mes d'accréditation complémentaires destinés aux organismes de certification des auditeurs environnementaux et aux prestataires de cours de formation à l'intention de ces auditeurs.

◆ Conformément aux pratiques internationales, le CCN a commencé à accréditer les organismes d'enregistrement selon l'ISO 9000 en fonction de portées délimitées. Les organismes d'enregistrement accrédités par le CCN travaillent maintenant dans des secteurs d'activité déterminés.

◆ Le CCN s'est fait reconnaître comme organisme d'accréditation dans le cadre du système QS-9000, un programme qualité pour les fournisseurs élaboré conjointement par la General Motors Corporation, la Chrysler Corporation et la Ford Motor Company. Cette reconnaissance permet aux fournisseurs de satisfaire aux exigences d'évaluation de la conformité des trois Grands de l'industrie automobile en ayant recours aux organismes d'enregistrement accrédités par le CCN.

Si les programmes d'accréditation du CCN jouissent d'un respect international, c'est parce qu'ils sont fondés, entre autres, sur des critères internationaux. Au cours de l'année 1995-1996, le CCN a continué de participer à la rédaction et à la révision de ces critères afin que les besoins du Canada soient pris en ligne de compte.

En sa qualité de membre de l'International Auditor and Training Certification Association (IATCA), le CCN a contribué à l'élaboration de la toute première série de critères internationaux pour les auditeurs de systèmes de management de la qualité et les prestataires de cours à l'intention de ces auditeurs. Il a également pris part, au sein du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO), à la rédaction de plusieurs guides, dont deux sur l'accréditation des organismes d'enregistrement des systèmes qualité.

Dans le but de favoriser une plus grande acceptation de ses programmes d'accréditation, le CCN a négocié des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) avec les principaux organismes d'accréditation des États-Unis, du Mexique et de l'Union européenne; il a aussi participé à des pourparlers régionaux et internationaux axés sur la reconnaissance mutuelle des programmes d'accréditation. On s'attend à ce que plusieurs accords bilatéraux négociés avec des organismes américains soient ratifiés au cours de 1996-1997 (pour plus de détails, voir «Négocier des accords de reconnaissance...», p. 12).

Non seulement les programmes d'accréditation du CCN sont porteurs d'avantages pour les exportateurs du Canada, mais ils ont aussi des répercussions importantes

sur le commerce, l'efficacité du gouvernement, la santé, la sécurité et la performance environnementale à l'intérieur des frontières du pays.

Le Système national de normes rend service à l'industrie, au gouvernement et aux consommateurs. Le programme d'accréditation des organismes de certification du CCN, par exemple, est accepté par les organismes de réglementation de l'électricité dans toutes les provinces du Canada et chacun de ses territoires. Par conséquent, les organismes de certification n'ont besoin que d'une seule accréditation pour pouvoir offrir un service de certification national à leurs clients. Cela libère également les organismes de réglementation du fardeau et des coûts associés à l'exploitation de leurs propres programmes de reconnaissance. Résultats : des gouvernements plus efficaces, des organismes de certification plus compétitifs et une valeur ajoutée pour l'industrie.

Ces dernières années, le CCN s'est efforcé d'encourager un niveau semblable de collaboration nationale dans le domaine de l'accréditation des laboratoires. Durant l'année à l'étude, il a ajouté à un ensemble d'initiatives fructueuses de collaboration ayant pour objet la création d'une infrastructure nationale pour l'accréditation des laboratoires, en réponse aux différents besoins des laboratoires, des secteurs d'activité et des gouvernements (pour connaître tous les détails, se reporter à «Promouvoir le programme du CCN...», p. 12).

### **Donner l'avantage aux Canadiens en les informant**

Le processus de normalisation fournit d'abondantes occasions de tirer parti des renseignements stratégiques, qui sont de nos jours un des produits les plus importants. La normalisation est une activité fortement axée sur la collecte de renseignements et un terrain de rencontre pour plusieurs milliers des principaux innovateurs et experts techniques du monde.

Il n'est donc guère étonnant qu'une étude récente de la CSA ait révélé que parmi les membres des comités d'élaboration de normes, 43 pour cent étaient mus par le désir d'obtenir des renseignements commerciaux et 39 pour cent, par le besoin d'établir des contacts.

Afin de maximiser la valeur de l'élément collecte de renseignements, une composante de l'effort de normalisation du Canada, le CCN s'est associé à un vaste ensemble d'intervenants pour préparer un plan en vue de rendre les ressources de normalisation du pays accessibles en direct au moyen d'une seule passerelle électronique, et doter celles-ci de puissants outils de recherche pour en faciliter la con-

sultation. Cette vision d'une autoroute électronique de la normalisation, appelée Service canadien d'information sur les normes (SCIN), deviendra réalité au cours des deux prochaines années financières.

Le premier pas du CCN vers la réalisation du SCIN a été d'établir un site sur le World Wide Web d'Internet et d'y offrir divers renseignements liés à la normalisation ainsi que des liens donnant accès à d'autres sites pertinents. Pour les clients n'ayant pas encore accès au Web, le CCN a également introduit un babillard électronique dont la consultation n'exige tout juste qu'un ordinateur et qu'un modem.

Même si le SCIN n'en était encore qu'au premier stade de son élaboration en 1995-1996, le CCN offrait déjà aux Canadiens un service de niveau international pour la vente et l'information sur les normes, service qui alliait une très grande collection de documents et des connaissances spécialisées à des bases de données en direct et des produits sur CD-ROM. Les 11 000 clients qui ont eu recours à ce service l'an dernier ont pu profiter d'un certain nombre d'améliorations touchant les produits et les services. Par exemple, afin de donner une longueur d'avance aux clients désirant se conformer aux normes ISO 14000, le CCN a mis à leur disposition les normes de cette série qui étaient rendues à l'étape de projet de comité, y compris une version sur disquette, signe des choses à venir au CCN. En effet, au cours des prochaines années, il privilégiera de plus en plus les produits des technologies de l'information (voir la section intitulée «... à de l'information stratégique sur l'environnement», p. 7).

### Préparer l'avenir

Puisque les exigences de l'économie mondiale continueront de grandir dans les années à venir, il en sera de même pour les pressions voulant qu'on élabore rapidement des normes harmonisées et qu'on intègre à l'échelle internationale les pratiques d'évaluation de la conformité.

L'extraordinaire besoin de normes dans le domaine des technologies de l'information a donné naissance à une tendance axée sur l'élaboration de spécifications par des consortiums à l'extérieur de l'infrastructure traditionnelle de l'ISO et de la CEI. Pour composer avec cette situation, l'ISO accepte que ces spécifications lui soient soumises pour approbation en tant que normes internationales par l'intermédiaire de sa procédure par voie express. Il ne fait pas de doute que le besoin d'un service de collecte de renseignements stratégiques, rapide et fiable, est d'une importance capitale si l'on veut qu'à l'avenir le Canada continue d'influer sur les normes d'une manière efficace. À cet égard, l'exploitation de l'autoroute de l'information sera une des pierres angulaires de l'effort du Canada.

Les champs d'application de la normalisation sont aussi appelés à continuer de s'élargir. Les normes de systèmes de management, qui n'existaient pas à l'échelon international voilà dix ans, sont devenues l'un des aspects de la normalisation dont la croissance est la plus rapide. Au cours de 1996-1997, l'ISO décidera si elle entreprendra d'élaborer des normes pour les systèmes de management de la santé et de la sécurité du travail. Par ailleurs, le plan stratégique triennal de l'ISO, entré en vigueur au début de 1996, prévoit que cet organisme élargira davantage le champ de ses travaux portant sur les normes de service. Cela fait ressortir le besoin au Canada d'une démarche de normalisation stratégique et ciblée, basée sur une stratégie nationale clairement définie.

Il y a quelques années seulement, presque tous les efforts axés sur l'harmonisation internationale des programmes d'évaluation de la conformité avaient lieu au sein de l'ISO, de la CEI et de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC). De nos jours, on assiste à une prolifération des efforts internationaux, régionaux et bilatéraux visant cette même fin. Il est essentiel que le Canada y participe pour assurer l'accès efficace aux marchés étrangers.

## Promesses et réalisations de l'année financière 1995-1996

**A**u cours de l'exercice financier 1995-1996, le Conseil canadien des normes (CCN) est entré dans la troisième année d'un plan stratégique quinquennal. Ce plan contient des objectifs déterminés qui ont pour but d'appuyer les aspirations économiques, commerciales et sociétales du Canada. Beaucoup d'entre eux ont déjà été atteints, alors que d'autres continuent de faire l'objet d'efforts soutenus. Ces derniers sont traités dans la section ci-après, qui présente un bref rapport sur leur état d'avancement.

### Former et maintenir des alliances stratégiques avec des organisations internationales de normalisation.

**L'**établissement de liens étroits avec les régions avoisinantes et les principaux partenaires commerciaux du pays a été l'une des priorités de 1995-1996. Grâce aux liens qu'il a noués, le CCN a pu faire avancer les travaux d'harmonisation des normes et des pratiques de normalisation qui favorisent le mouvement sans encombre des biens aux frontières. Afin de rendre compatibles les pratiques de normalisation existantes, le CCN a coopéré avec :

- ◆ **les pays côtiers du Pacifique**, par l'entremise de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC), de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), du Pacific Area Standards Congress (PASC) et du comité canado-japonais pour un accord de reconnaissance mutuelle sur les normes relatives aux produits de construction;

- ◆ **les Amériques**, en participant aux activités du groupe de travail sur les normes et les obstacles techni-

ques au commerce de la Zone de libre-échange des Amériques, du Comité des mesures normatives de l'ALENA, de la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT) et de la Coopération d'étalonnage nord-américaine (CENA);

- ◆ **l'Europe**, par le truchement de l'Organisme européen de coopération pour l'accréditation des laboratoires (EAL) et de l'Organisme européen d'accréditation des organismes de certification (EAC);

- ◆ **le monde**, par l'intermédiaire de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC), de l'International Auditor and Training Certification Association (IATCA), de l'International Accreditation Forum (IAF), de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

### S'acheminer vers le recouvrement intégral des coûts pour les produits et services.

**L**es recettes du CCN proviennent des crédits consentis par le gouvernement fédéral et de la vente de produits et services. En 1995, les crédits du gouvernement représentaient 53 pour cent des recettes du CCN, comparativement à 80 pour cent il y a seulement quelques années. Cette tendance reflète une dépendance financière de moins en moins grande à l'égard du gouvernement.

Durant l'année écoulée, les programmes d'accréditation du CCN ont fonctionné sur une base de recouvrement des coûts, tandis que la vente des normes étrangères et internationales a généré un bénéfice d'environ 835 000 \$. Cette somme a servi à soutenir d'autres programmes du CCN.

En tant que principal bénéficiaire de la participation du Canada à l'élaboration des normes internationales, le secteur industriel a été appelé à supporter une plus grande part des coûts de ces travaux en payant des droits pour participer aux comités consultatifs canadiens du CCN auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et aux sous-comités canadiens de la Commission électrotechnique internationale (CEI).

La mise en œuvre, au cours de 1995-1996, d'un système informatisé de repérage des coûts et de relevé du temps facilitera à l'avenir les efforts axés sur la budgétisation, la planification et le recouvrement des coûts, ce qui aboutira à une transparence accrue des pratiques de tarification.

## Se faire chef de file et jouer un rôle plus efficace à l'échelon international.

Les entreprises canadiennes comptent sur les organismes d'enregistrement, les organismes de certification et les laboratoires accrédités par le CCN pour démontrer leur conformité aux normes et gagner la confiance des intervenants du marché mondial. Durant l'année écoulée, le CCN a pris des mesures menant à une plus grande acceptation de ses programmes d'accréditation à l'échelle internationale.

Ainsi, il a représenté le Canada lors de l'élaboration de guides et de critères internationaux qui serviront de base à ses programmes d'accréditation et d'outil pour favoriser une confiance et une acceptation mutuelles parmi les organismes d'accréditation du monde entier. De plus, il a participé à la rédaction de nouveaux guides à l'intention des organismes d'accréditation, des organismes d'enregistrement selon l'ISO 9000 et des organismes de certification, ainsi qu'à la révision d'un guide à l'usage des laboratoires, publié conjointement par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI). Le CCN a également contribué aux travaux de l'International Auditor and Training Certification Association (IATCA). Celle-ci a rédigé des critères pour les auditeurs de systèmes qualité et les prestataires de cours de formation destinés à ces auditeurs.

Par l'intermédiaire de l'International Accreditation Forum (IAF) et du Comité ISO/CEI pour la reconnaissance de l'évaluation de systèmes qualité (QSAR), le CCN a aidé à faire avancer les travaux menant à la

reconnaissance mutuelle au sein des organismes d'accréditation. L'IAF a préparé durant l'année un projet d'accord de reconnaissance multilatéral, que les organismes nationaux d'accréditation examineront pour approbation au cours de 1996-1997.

Sous les auspices du CCN, quelque 4 000 bénévoles canadiens ont participé durant l'année écoulée à l'élaboration des normes internationales. Certains ont rempli les fonctions de président pour 28 comités, sous-comités et groupes de travail de l'ISO et de la CEI, et de secrétaire pour 26 autres. Au nom du CCN, l'Association canadienne de normalisation (CSA) a continué d'administrer les secrétariats des comités chargés de tenir à jour les normes de management de la qualité de la série ISO 9000 (TC 176) et d'élaborer les normes de management environnemental de la série ISO 14000 (TC 207); les présidents de ces deux comités venaient du Canada. De plus, un Canadien a été désigné comme animateur d'un groupe de travail sur la qualité des logiciels et un autre, comme président d'un sous-comité s'intéressant à la qualité de l'air. Les Canadiens ont également occupé un certain nombre de postes de gestion au sein de l'ISO et de la CEI, y compris celui de vice-président (gestion technique) de l'ISO, de vice-président de l'IECEE-CCB (comité des organismes de certification) et de membre de l'Exécutif de l'évaluation de la conformité de la CEI (CAE), de l'IECEE-MC (comité de direction), du Conseil de l'ISO, du Comité d'action de la CEI, du Comité des finances de la CEI et du Comité de politique générale de la CEI.

## Exploiter les débouchés possibles en collaboration avec les organismes d'élaboration de normes (OEN).

L'existence de solides liens de partenariat entre le CCN et ses organismes d'élaboration de normes (OEN) accrédités devrait contribuer à améliorer l'accès des Canadiens aux normes. En vertu d'un accord national sur les ventes négocié durant l'année 1995-1996, les OEN sont habilités à vendre des normes internationales, par exemple celles de la série ISO 9000, tandis que le CCN est autorisé à vendre les normes élaborées par les OEN. Les clients pourront donc profiter d'un service

à guichet unique pour les normes canadiennes et internationales tout en ayant la possibilité de choisir parmi des fournisseurs multiples.

Le CCN a continué d'explorer les possibilités de commercialisation commune avec les OEN et de collaborer avec eux dans des domaines tels que la traduction des normes.

## **Promouvoir le programme du CCN pour l'accréditation des laboratoires au Canada et entreprendre d'incorporer dans sa structure d'autres programmes de reconnaissance similaires.**

Le CCN est en train de bâtir une infrastructure nationale pour l'accréditation des laboratoires basée sur la collaboration. Cette infrastructure réduira pour les laboratoires le besoin de se soumettre à des évaluations multiples pour satisfaire aux exigences de différents clients. Pour les gouvernements, elle constituera une occasion de réaliser des économies en participant à des programmes à frais partagés.

Durant l'année à l'étude, le CCN a collaboré avec l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE), le ministère de la Défense nationale (MDN), Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAC), le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et le Programme d'accréditation de

laboratoires canadien pour le lait non pasteurisé en vue de doter le pays d'une infrastructure qui réponde aux divers besoins nationaux en matière d'accréditation des laboratoires.

Le CCN a également prévu des travaux avec de nouveaux collaborateurs relativement à l'accréditation des laboratoires spécialisés en essais alimentaires, en sciences judiciaires et dans le dépistage des substances interdites chez les chevaux de course. Ses partenaires sont entre autres la Société canadienne des sciences judiciaires (SCSJ) et l'Agence canadienne du pari-mutuel (ACPM). On s'attend à ce que ces programmes soient opérationnels au cours de l'année 1996-1997.

## **Négocier des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) avec des organismes de normalisation des États-Unis, du Mexique et de l'Union européenne, qui auront une incidence importante sur le Canada et l'industrie canadienne.**

Le CCN s'est engagé à faire reconnaître comme équivalents ses programmes d'accréditation à l'intention des organismes d'évaluation de la conformité et les programmes similaires offerts aux États-Unis, au Mexique et en Europe. Il s'agit de favoriser l'acceptation accrue des rapports d'essai, des certifications et des enregistrements canadiens en vue d'appuyer l'effort commercial du pays.

Au chapitre de la certification, le CCN a fait des progrès en ce qui concerne la négociation des deux accords suivants : une entente de coopération avec l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) des États-Unis et un ARM avec l'American National Standards Institute (ANSI). Il a également entrepris des démarches auprès de l'ANSI et sa filiale, le Registration Accreditation Board (RAB), pour négocier un ARM relatif à l'enregistrement des systèmes qualité. Enfin, le CCN et Transports Canada (TC) ont entamé des pourparlers avec le Department of Health and Human Services (DHHS) des États-Unis pour obtenir de ce pays qu'il reconnaisse les laboratoires accrédités par le CCN pour le dépistage des substances intoxicantes et de leur usage abusif. On s'attend à ce que tous ces accords

soient arrêtés d'une manière définitive en 1996-1997. Autre fait à signaler, le CCN a eu des discussions préliminaires avec l'ANSI sur la possibilité de conclure un ARM concernant l'enregistrement des systèmes de management environnemental.

Par ailleurs, le CCN a fourni une aide technique au gouvernement fédéral dans le cadre de négociations en cours ayant pour objet la conclusion d'un ARM avec l'Union européenne. Il a aussi continué à travailler avec la Dirección general de normas (DGN), l'autorité de normalisation du Mexique, en vue d'obtenir un ARM dans le domaine de l'accréditation des laboratoires.

En tant que membre de la Coopération d'étalonnage nord-américaine (CENA), le CCN a poursuivi ses efforts d'élaboration d'un ARM qui reconnaîtra l'équivalence des programmes d'accréditation des laboratoires d'étalonnage sur tout le continent. Les partenaires commerciaux intéressés seront ainsi assurés que les produits sont basés sur des mesures comparables. On prévoit que cet ARM sera achevé au cours de 1997-1998.

## Promouvoir activement l'importance des normes et de la normalisation.

En réponse au besoin d'une information plus rapide et plus actuelle sur les normes, le CCN a doublé la fréquence de publication de sa revue, *CONSENSUS*, en faisant passer le nombre de ses numéros de quatre à huit par année. Il a aussi commencé à diffuser cette revue sur le World Wide Web d'Internet.

Le CCN a continué de sensibiliser les Canadiens en déployant des efforts publicitaires ciblés, en participant aux foires commerciales organisées par l'industrie et en présentant des conférences à des manifestations d'envergure telles que Globe '96 et le Séminaire international sur la normalisation des connexions mondiales.

## Préparer et mettre en œuvre un plan de commercialisation général pour les services qu'offre le CCN.

Au cours de l'année 1995-1996, le CCN a établi une méthode générale de commercialisation et ses gestionnaires ont reçu une formation sur les principes de base de la commercialisation. Cette formation sera

appliquée à la préparation des plans de commercialisation de l'entreprise et de ses divisions pour l'année 1996-1997.

## Élaborer et mettre en œuvre une stratégie ayant pour but de rehausser l'image du CCN aux yeux des cadres supérieurs de l'industrie et du gouvernement.

En exploitant les nouvelles technologies et en poursuivant activement des partenariats avec l'industrie et le gouvernement, le CCN a rehaussé son image et fait ressortir davantage l'importance de suivre une démarche stratégique de normalisation.

Au cours de l'année écoulée, le CCN a ouvert son propre site sur le World Wide Web et créé un babillard électronique à l'intention des clients qui n'ont pas encore de connexion à l'Internet.

En collaboration avec des parties intéressées d'un bout à l'autre du pays, le CCN a préparé un plan d'affaires provisoire pour la mise sur pied d'un Service canadien d'information sur les normes (SCIN), qui permettra d'accélérer le processus d'élaboration de normes, rendra celui-ci accessible à un plus grand nombre de participants et fournira aux petites et moyennes entreprises des renseignements stratégiques sur les normes. On s'attend à ce que la mise en place de ce service prenne deux ans.

Le CCN a uni ses efforts à ceux d'Industrie Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor pour élaborer un plan destiné à encourager l'utilisation des normes par les organismes de réglementation. Ce plan prévoit l'examen des domaines où il y a chevauchement des

normes et des règlements, un effort de promotion et la création d'un fonds pour soutenir les projets de démonstration.

En vertu d'un contrat passé avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le CCN a continué à assurer la bonne marche du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA), lequel fournit aux exportateurs canadiens des renseignements techniques sur les marchés étrangers. Les signataires de l'OMC et de l'ALENA envoient au Point d'information des avis de modification des exigences techniques au sein de leurs marchés, et le CCN retransmet cette information aux Canadiens qui ont exprimé de l'intérêt à ce sujet.

Les avis reçus durant l'année écoulée ont porté sur des questions telles que la modification aux États-Unis des normes relatives à l'efficacité énergétique et les nouvelles règles de certification pour les produits agricoles destinés au Mexique. Le Point d'information permet aussi au Canada de remplir ses obligations en matière de transparence en vertu de l'OMC et de l'ALENA en diffusant des avis canadiens à l'étranger.

## Rapport sur la responsabilité de la direction

L'honorable John Manley, c.p., député  
Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus qui conviennent aux activités du Conseil. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le vérificateur général effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir que les états financiers font rapport fidèlement des résultats de l'exploitation et de la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et le vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

Le président,

**Richard Lafontaine**  
le 10 mai 1996

## Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 1996 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour le vérificateur général du Canada,

**Raymond Dubois, FCA**  
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada  
le 10 mai 1996



**Bilan**

	au 31 mars	
	1996	1995
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	680,367 \$	689,102 \$
Débiteurs :		
Ministères du gouvernement fédéral	153,406	231,562
Autres	1,107,491	802,717
Crédit parlementaire à recevoir	523,000	763,000
Stock de normes internationales	185,377	124,025
Frais payés d'avance	<u>367,782</u>	<u>363,657</u>
	3,017,423	2,974,063
<b>Immobilisations (note 3)</b>	<u>389,441</u>	<u>359,136</u>
	<u>3,406,864 \$</u>	<u>3,333,199 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	888,426 \$	957,564 \$
Dépôts de clients et autres dépôts	83,794	105,217
Produit reporté	<u>105,941</u>	<u>81,404</u>
	1,078,161	1,144,185
<b>À long terme</b>		
Indemnités de départ courues	<u>149,106</u>	<u>243,303</u>
	1,227,267	1,387,488
<b>AVOIR DU CANADA</b>		
<b>Avoir du Canada</b>	<u>2,179,597</u>	<u>1,945,711</u>
	<u>3,406,864 \$</u>	<u>3,333,199 \$</u>

Approuvé par le Conseil :

Le président,

Le directeur général,

## État des résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars

	1996	1995
<b>Produits</b>		
Ventes de normes	2,881,457 \$	2,490,675 \$
Cotisations d'accréditation	1,357,519	1,167,728
Point d'information de l'OMC/ALENA	312,289	351,687
Intérêts créditeurs	38,355	37,002
Autres	<u>54,965</u>	<u>114,563</u>
	<u>4,644,585</u>	<u>4,161,655</u>
<b>Dépenses</b>		
Traitements et indemnités	3,293,434	3,337,155
Coût direct des normes vendues	1,514,608	1,209,266
Cotisations à titre de membre à des organismes internationaux	1,334,202	1,248,328
Déplacements	912,981	879,023
Locaux	752,795	697,874
Publications et impression	528,074	457,785
Services professionnels et spéciaux	368,973	490,296
Télécommunications et affranchissement	284,114	241,981
Amortissement des immobilisations	156,582	137,843
Fournitures de bureau	131,006	79,688
Échange de normes nationales	89,348	58,111
Relations publiques	78,746	72,596
Location de matériel de bureau	74,158	78,504
Réunions	30,687	63,214
Autres	<u>124,991</u>	<u>140,348</u>
	<u>9,674,699</u>	<u>9,192,012</u>
<b>Excédent des dépenses sur les produits</b>	<u>5,030,114</u> \$	<u>5,030,357</u> \$

## État de l'évolution de la situation financière

pour l'exercice terminé le 31 mars

	1996	1995
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des dépenses sur les produits	(5,030,114) \$	(5,030,357) \$
Éléments ne comportant aucune sortie de fonds		
Amortissement des immobilisations	<u>156,582</u>	<u>137,843</u>
	(4,873,532)	(4,892,514)
Versement d'indemnités de départ courues	(94,197)	(82,228)
Variation du passif et de l'actif à court terme autre que l'encaisse	(118,119)	(278,732)
Encaisse utilisée dans les activités d'exploitation	(5,085,848)	(5,253,474)
<b>Activités de financement</b>		
Crédit parlementaire	5,264,000	5,423,000
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat d'immobilisations	(186,887)	(119,007)
(Diminution) augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	(8,735)	50,519
Encaisse au début de l'exercice	<u>689,102</u>	<u>638,583</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>680,367</u> \$	<u>689,102</u> \$

## État de l'avoir du Canada

pour l'exercice terminé le 31 mars

	1996	1995
Solde au début de l'exercice	1,945,711 \$	1,553,068 \$
Crédit parlementaire (note 4)	<u>5,264,000</u>	<u>5,423,000</u>
	7,209,711	6,976,068
Excédent des dépenses sur les produits	(5,030,114)	(5,030,357)
Solde à la fin de l'exercice	<u>2,179,597</u> \$	<u>1,945,711</u> \$

## Notes afférentes aux états financiers du 31 mars 1996

### 1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*; il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire au Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire dans les domaines reliés à la construction, à la fabrication, à la production, à la qualité, au rendement et à la sécurité des bâtiments, ouvrages, produits manufacturés et autres marchandises, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Les activités et les programmes du Conseil s'articulent autour de six grands secteurs :

- accréditer des organismes s'occupant de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada à l'échelle internationale, grâce à sa participation en tant que membre, à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Pacific Area Standards Congress (PASC) et à la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT);
- coordonner et approuver la mise au point des Normes nationales du Canada;
- servir de point central pour les demandes de renseignements au sujet de la normalisation et des activités connexes nationales et internationales;
- encourager et promouvoir la compréhension, les avantages et l'utilisation des normes dans tous les secteurs de l'activité économique, tant sur le plan national qu'international;
- servir de centre de conservation et de point central pour les normes nationales et internationales en vue de leur distribution à l'industrie canadienne.

### 2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

#### (a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

#### (b) Stock

Le stock de normes internationales est évalué au moindre du prix coûtant ou du coût de remplacement.

#### (c) Frais payés d'avance

Les cotisations annuelles versées à l'ISO et à la CEI pour des périodes s'étendant au-delà de l'exercice financier sont enregistrées en tant que frais payés d'avance.

#### (d) Frais recouvrables

Les recouvrements des frais concernant une entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'OMC/ALENA sont comptabilisés à titre de produit au moment où les dépenses sont engagées.

#### (e) Produits et produits reportés

Les produits sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au cours de l'exercice pendant lequel ils ont été gagnés. Les montants facturés pour les services d'accréditation qui n'ont pas été rendus sont reportés, et les produits sont comptabilisés au fur et à mesure de la prestation des services.

#### (f) Crédit parlementaire

Les dépenses d'exploitation et l'acquisition d'immobilisations sont financées par un montant voté par le Parlement qui est porté au crédit de l'avoir du Canada pendant l'exercice auquel il s'applique.

#### (g) Indemnités de départ

Jusqu'au 31 mars 1994, les employés ont accumulé des indemnités de départ déterminées payables à la cessation d'emploi conformément aux dispositions des Conditions d'emploi. Les indemnités payables aux employés à cette date seront versées sur une période de cinq ans finissant le 31 mars 1999 ou à la cessation d'emploi si cette dernière est antérieure au 31 mars 1999.

#### (h) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la Fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation du Conseil au Régime est limitée au versement d'une contribution équivalente à celle des employés pour service courant. Ces contributions sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations du Conseil en ce qui concerne le Régime de retraite.

### 3. IMMOBILISATIONS

	1996		1995	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	259,997 \$	218,000 \$	41,997 \$	60,988 \$
Matériel	919,917	690,431	229,486	191,163
Améliorations locatives	152,983	35,025	117,958	106,985
	1,332,897 \$	943,456 \$	389,441 \$	359,136 \$

## 4. CRÉDIT PARLEMENTAIRE

	1996	1995
Montant voté	5,264,000 \$	5,426,000 \$
Affectation bloquée	–	3,000
Montant utilisé	5,264,000 \$	5,423,000 \$

## 5. ENGAGEMENT PAR BAIL

Le Conseil a signé un bail pour la location de son espace de bureau pour une période de dix ans qui se termine en

## Examen financier

Le total des produits, autres que le crédit parlementaire, s'élève à 4,6 millions de dollars et dépasse de 12 % les 4,2 millions de dollars enregistrés pour l'AF 1994-1995. Les *ventes de normes* ont continué à augmenter considérablement pour atteindre 2,9 millions de dollars, soit une hausse de 16 % par rapport aux 2,5 millions de dollars de l'année précédente. La vente du «Boiler Pressure Vessel Code» de l'American Society of Mechanical Engineers, publié tous les trois ans, a généré 637 000 \$. De plus, une part importante du total des ventes de normes provient de la vente des normes de la série ISO 9000, qui a rapporté 582 000 \$ ou 21 % de ce total. Les produits de la vente des projets de normes de management environnemental ISO 14000, dont la publication en version finale est imminente, se chiffrent à 103 000 \$. Les *cotisations d'accréditation* provenant des activités d'évaluation de la conformité de la Certification, de l'Enregistrement des systèmes qualité et des Essais sont passées de 1,2 million de dollars à 1,4 million de dollars en raison de la croissance de ces trois programmes et de la poursuite des efforts visant à augmenter les niveaux de recouvrement des coûts. Le *crédit parlementaire* est de 5,3 millions de dollars, soit 159 000 \$ de moins que celui de l'année précédente, et reflète les restrictions financières actuelles du gouvernement et plusieurs mesures budgétaires fédérales qui ont continué d'entraîner la réduction des crédits accordés à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement. Le crédit parlementaire représente 53 % de tous les produits, en baisse par rapport aux 57 % de l'AF 1994-1995.

En tout, les dépenses de l'AF 1995-1996 se sont élevées à 9,7 millions de dollars, soit une augmentation de 5 % par rapport aux 9,2 millions de dollars enregistrés au total pour l'AF 1994-1995. Les *traitements et indemnités* ont accusé une légère baisse du fait que les traitements et les avantages sociaux sont demeurés bloqués et que certains postes ont été vacants pendant un certain temps durant l'année. Les *cotisations à titre de membre à des organismes internationaux*, qui comprennent les droits versés à l'ISO et à la CEI, sont passées de 1,2 million de dollars à 1,3 million de dollars. Cette hausse est attribuable uniquement au fait que le dollar canadien a continué de chuter par rapport au franc suisse, devise utilisée pour le

mai 2002. Selon l'entente, le loyer annuel minimum futur sera, à l'exclusion des charges d'exploitation et de l'impôt foncier, de 410 810 \$ pour la période s'étendant de la première à la cinquième année, et de 416 008 \$ pour celle allant de la sixième à la dixième année.

## 6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés communiquées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil est apparenté en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Le Conseil s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

paiement de 98 % de ces cotisations. En fait, les frais réels, en francs suisses, ont diminué pour l'adhésion à la CEI tandis que ceux de l'ISO sont demeurés inchangés. Le *coût direct des normes vendues* est passé de 1,2 million de dollars à 1,5 million de dollars, ce qui reflète l'augmentation des produits provenant des ventes mentionnés ci-dessus et la diminution de la marge brute globale, qui est passée de 51 % à 47 %. Ce repli vient du fait que le «Boiler Pressure Vessel Code» s'est vendu à raison d'une très faible marge bénéficiaire. Les éléments suivants ont tous fait l'objet de légères augmentations : *déplacements, locaux, publications et impression, télécommunications et affranchissement, amortissement des immobilisations, échange de normes nationales et relations publiques*. Ces hausses sont, pour la plupart, liées aux niveaux supérieurs d'activité au sein des programmes du Conseil qui génèrent des produits et aux frais de démarrage inhérents au Programme d'accréditation des organismes d'enregistrement des systèmes de management environnemental. L'achat du système d'exploitation Windows 95 pour tous les ordinateurs de bureau explique l'augmentation relativement grande des dépenses liées aux *fournitures de bureau*. La réduction des dépenses des divisions de la Certification, des Essais et des Communications a entraîné une baisse des charges liées aux *services professionnels et spéciaux*, qui ont été ramenées de 490 296 \$ à 368 973 \$. De plus, certains des débours exceptionnels de l'AF 1994-1995, en particulier les consultations entreprises relativement au mandat du CCN, n'ont pas été nécessaires durant l'exercice écoulé. On peut attribuer à l'utilisation accrue de la téléconférence et du scrutin postal la réduction de 51 % des dépenses relatives aux *réunions*. Les légères diminutions enregistrées en ce qui a trait aux éléments *location de matériel de bureau et autres* sont liées aux efforts soutenus visant à réduire dans toute la mesure du possible les frais généraux.

Le total des produits, y compris le crédit parlementaire, dépasse de 0,2 million de dollars celui des dépenses, une baisse comparativement à la somme de 0,4 million de dollars enregistrée pour l'AF 1994-1995. Ce léger excédent a été affecté principalement à l'acquisition d'immobilisations et à la réduction supplémentaire de la dette impayée au chapitre des indemnités de départ accumulées par les employés.

Président M. R. Lafontaine Etobicoke (Ontario)	M. G.C. Harkness Victoria (Colombie- Britannique)	M. M. Roche Ottawa (Ontario)	M. J. Kean Rexdale (Ontario)
Vice-président M. R.C. Maheux Willowdale (Ontario)	M. P. Higginson Scarborough (Ontario)	M. J.L. Rouette Trois-Rivières (Québec)	M. H.A. Krentz Willowdale (Ontario)
M. T.W. Anderson Toronto (Ontario)	Mme J.C. Holden Winnipeg (Manitoba)	M. R. Schmidt Dorion (Québec)	M. A. Métivier Québec (Québec)
M <sup>me</sup> S. Archambault Longueuil (Québec)	M. J.G. Housser St. John's (Terre-Neuve)	M. V.S. Sztainbok Toronto (Ontario)	M. W.S. Read St. John's (Terre-Neuve)
M. G.A. Baril Pierrefonds (Québec)	M. H.E. Impey Grande Prairie (Alberta)	M. M. Thériault Fredericton (Nouveau- Brunswick)	<b>Directeurs du Conseil</b>
M. B.M. Black Edmonton (Alberta)	M. J.E. Kean Rexdale (Ontario)	M. A.C. Tingley Agincourt (Ontario)	M. M.B. McSweeney Directeur général
M. J. Boyd Chicago, Illinois	M. H.A. Krentz Willowdale (Ontario)	M. L.K. Wagner Kanata (Ontario)	M. L. Moore Directeur des relations extérieures
M. T.S. Chambers Vancouver (Colombie- Britannique)	M. J. Laflamme Chicoutimi (Québec)	M. B. Walsh Regina (Saskatchewan)	M. R. Parsons Trésorier et directeur de l'administration
M <sup>me</sup> B. Crown Edmonton (Alberta)	M. P. Lajoie Jonquière (Québec)	M. R. Wright Québec (Québec)	M. J. Perrow Directeur de la normalisation
M. L.F. Dalton Charlottetown (Île-du-Prince- Édouard)	M. J. MacDonald Ottawa (Ontario)	<b>Comité exécutif (CE)</b>	M <sup>me</sup> S.E. Watson Secrétaire générale
M. D.F. Darrow Halifax (Nouvelle-Écosse)	M. A. Métivier Québec (Québec)	Président M. R. Lafontaine Conseil canadien des normes	M. W. Yerex Directeur des politiques
M. W.A. Dauphinee Toronto (Ontario)	M. R. Morier Sherbrooke (Québec)	Vice-président M. R.C. Maheux Conseil canadien des normes	
M. A.R. Dunlop St. Andrews (Manitoba)	M. R. Muzyk Toronto (Ontario)	M. G.A. Baril Pierrefonds (Québec)	
M. Y. Dupont Montréal (Québec)	M. R.A. Phillips Oakville (Ontario)	M. W.A. Dauphinee Toronto (Ontario)	
M. P. Fontaine Québec (Québec)	M. H. Pomerleau St-Georges de Beauce (Québec)	M. G.C. Harkness Victoria (Colombie- Britannique) (fin de mandat en juin 1995)	
M. J. Girard Québec (Québec)	M. W.S. Read St. John's (Terre-Neuve)		
	M. J.K. Reichert Winnipeg (Manitoba) (a démissionné en octobre 1995)		